

BORDEREAU D'ENVOI

MAIRIE DE FONBEAUZARD

Place Simon Montariol

BP 90223

31142 Saint-Alban

EMETTEUR :

Nom : POUTINEAU Caroline

Service : Secrétariat

Tel : 05.61.70.23.38

Fax : 05.61.70.87.96

DESTINATAIRE :

SMTC

Tel :

Fax :

POUR INFORMATION

POUR SUITE A DONNER

POUR AVIS

POUR NOTIFICATION

EN RETOUR

.....

Monsieur le Président,

Je vous prie de trouver ci-joint la délibération du conseil municipal de Fonbeuzard relative aux projets mobilités 2020-2025-2030.

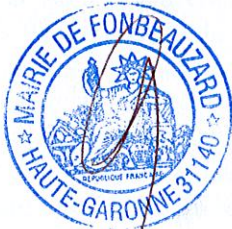
Vous en souhaitant bonne réception,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

A Fonbeuzard, le 29/12/2016

Le Maire

R Grimaud



Département de Haute-Garonne
Commune de FONBEAUZARD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/12/2016

Objet de délibération : SMTC Tisséo : Projets mobilités 2020-2025-2030 : (délibération n°79)

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 23

En exercice : 22

Présents : 19

Qui ont pris part à la délibération : 22

Date de la convocation : 06/12//2016

Date d'affichage : 06//12//2016

L'an deux mille seize le douze décembre, le Conseil Municipal de la commune de FONBEAUZARD, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur GRIMAUD Robert, Maire.

Présents : Robert Grimaud, Philippe Bessette, Géraldine Boennec, Michel Corbière, Bernard Crayssac, Myriam Costes, Mickaël Delaune, Nadine Devillers, Patrice Graffouliere, Virginie Hoyer, Serge Lasserre, Nadine Mayssal-Catalano, Florence Moret, Emmanuel Munoz, Francis Oulés, Paulette Piquemal, Cornélia Schatz, Jean-Jacques Selle, André Villate.

Pouvoirs : Sonia Capelle a donné pouvoir à Géraldine Boennec
Christelle Gourgues a donné pouvoir à Florence Moret
Jean-François Gil a donné pouvoir à Virginie Hoyer

Absente excusée jusqu'à 19h30 : Bernard Crayssac

Président de séance : Robert Grimaud, Maire

Secrétaire de séance : Michel Corbière.

Date de la convocation : 06/12//2016

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'en France, toutes les agglomérations de plus de 100 000 habitants doivent disposer d'un Plan de Déplacements Urbains dont les principes régissent l'organisation du transport de personnes et de marchandises, la circulation et le stationnement.

La grande agglomération toulousaine dispose d'un PDU depuis 2001, révisé une première fois en 2012. Ce document cadre est réalisé collégalement entre le SMTC, les quatre intercommunalités membres (Toulouse Métropole, Muretain Agglomération, le Sicoval, le SITPR) et les personnes publiques associées (Etat, Région Occitanie, Département de la Haute Garonne, les intercommunalités, les communes, les Chambres consulaires ...).

Le SMTC a pris la décision d'engager l'élaboration du « Projet Mobilités 2020.2025.2030 » valant révision du Plan de Déplacements Urbains de la Grande Agglomération Toulousaine, par délibération 2015.02.04.1.1 en date du 4 février 2015.

La délibération engageant l'élaboration du Projet Mobilités indiquait les principaux éléments d'enjeux suivants :

Concernant les perspectives de développement du territoire :

Le territoire de 115 communes accueille plus d'1 million d'habitants au sein d'un vaste espace métropolitain et connaît une forte croissance démographique et urbaine.

Cette croissance se répercutera sur la mobilité. Ainsi, à l'horizon de 10 ans, soit en 2025, on estime que le nombre de déplacements quotidiens tous modes confondus sur la grande agglomération toulousaine sera de 4,5 millions, soit 500 000 de plus qu'à ce jour, l'équivalent de l'usage actuel du réseau Tisséo ou du périphérique.

La saturation des réseaux de déplacements et l'absence de desserte performante de principaux grands sites d'activités posent l'enjeu de l'attractivité du territoire et celui du devenir du pôle métropolitain de niveau mondial et son rôle de locomotive de la compétitivité française à terme.

Pour répondre à ces enjeux d'attractivité et de compétitivité, il convient d'apporter une réponse globale de mobilité pour :

- Doter le territoire de solutions de mobilité pour accueillir 500 000 nouveaux déplacements tous les 10 ans.

- Assurer une desserte des sites d'activités au coeur du pôle de compétitivité mondiale.

Concernant le calendrier et le dispositif d'élaboration :

- 2015/2016 :

- Une phase de consultation et participation citoyenne, permettant de partager et d'échanger sur une vision 2020/2025/2030 de l'organisation des mobilités dans la métropole toulousaine.

- Une phase de travail plus technique, mais ouverte et transversale, avec pour objectif de concevoir le projet de « Projet Mobilités 2020-2025-2030 ».

Lors du Comité Syndical du 19 octobre 2016, les élus du SMTC ont arrêté le Projet Mobilités 2020-2025-2030 permettant l'enclenchement des phases de consultation des personnes publiques associées et d'enquête publique.

En qualité de personne publique associée directement consultée, en application du Code des Transports, l'assemblée dispose d'un délai de 3 mois à compter de la date d'envoi du courrier pour émettre un avis sur le Projet Mobilités 2020-2025-2030. Au-delà des 3 mois, l'avis sera réputé favorable.

Monsieur le Maire précise que de nouvelles commissions territoriales devraient être programmées vers février/mars 2017, afin de tirer le bilan de cette étape de consultation et débattre à l'échelle des territoires de la grande agglomération toulousaine, des enrichissements à apporter au Projet Mobilités 2020-2025-2030 après l'enquête publique et son approbation.

Après avoir entendu l'exposé de monsieur le Maire, l'assemblée à l'unanimité des membres présents et représentés par 22 voix Pour, prenant acte de l'ensemble de ces informations relatives au Projet Mobilités 2020-2025-2030, n'émet aucune observation particulière à ce stade de la consultation et reste dans l'attente d'une nouvelle étape de concertation permettant de poursuivre l'enrichissement du projet.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

FONBEAUZARD, le 20 décembre 2016.

Le Maire,
Robert GRIMAUD

Document signé électroniquement.